Informations de base

2019/2093(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	24/07/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0052/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0101/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2093(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00791

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.862	05/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE644.970	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0052/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0101/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1922 JO L 417 11.12.2020, p. 0263

Décharge 2018: Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)

2019/2093(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 604 voix pour, 84 contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 13.562.000 EUR, soit une augmentation de 2,18% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,26 %, dépassant l'objectif prévu de l'Agence et représentant une augmentation de 0,54 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 79,73 %, ce qui représente une augmentation de 3,92 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les marchés publics, la politique du personnel et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a réussi à mettre en œuvre le règlement (UE) n° 1227/2011 sur l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie et à accompagner et surveiller le changement dans la mise en œuvre des codes de réseau déjà adoptés pour l'électricité et le gaz;

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 95,52 %, avec 64 agents temporaires nommés sur les 67 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- l'Agence a exprimé ses préoccupations concernant l'insuffisance des ressources supplémentaires envisagées pour la mise en œuvre du paquet « Énergie propre pour tous les Européens », en termes d'effectifs, de calendrier et de grades. Elle ne sera pas en mesure de remplir correctement son mandat étendu sans l'affectation de ressources supplémentaires;

- des préoccupations ont été exprimées concernant l'absence d'équilibre entre les sexes et entre les régions géographiques;

- tous les outils nécessaires à la gestion des procédures de passation de marchés devraient être mis en place par l'Agence;

- l'Agence a adopté son propre cadre de contrôle interne en décembre 2018;

- une analyse formelle a été réalisée en 2018 concernant l'impact probable de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union sur son organisation, ses opérations et ses comptes.